

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/2832
4 novembre 1952
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS
DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT
OU EN EST LEUR EXAMEN

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire connaître qu'à la date du 1er novembre 1952 aucun changement n'était intervenu en ce qui concerne les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et le point ou en est leur examen, depuis la publication de l'exposé succinct S/2826 qui portait sur la semaine terminée le 25 octobre 1952.